

## Rapport de la Commission ad hoc

### Chargée d'examiner le

**Préavis n°14/2022 : Réponse motion – Constitution d'un fonds solidaire pour l'Ukraine**  
(municipal responsable du dossier : M. Daniel Besson).

La commission s'est constituée comme suit :

Le président :	Richard Nicole	Présent
Le rapporteuse :	Véronique Blanc	Présente
Les membres :	Christophe Blanc	Présent
	Natacha Horton	Présente
	Yves Daniel Essomba	Présent
	Richard Nicole	Présent
	Brigitte Besson	Présente
	Pietro De Gregorio	Présent

## Chapitre 1

Cette motion propose la constitution d'un fonds solidaire pour l'Ukraine. A la suite des événements survenus en Ukraine, la motion demande qu'une somme équivalente aux jetons de présence de la séance du soir ainsi qu'un montant de CHF 1.- par habitant soit attribué à un fonds de solidarité dont le but sera d'apporter toute aide pour l'accueil des réfugiés sur le territoire communal ou d'effectuer un don en faveur d'une association telle que la Chaîne du Bonheur.

La séance a eu lieu le lundi 5 septembre 2022 à 20h00 en présence de Monsieur Daniel Besson, Municipal.


## Chapitre 2

Monsieur Besson, a argumenté et répondu aux questions relatives à la solution choisie. Alors que la motion propose deux alternatives pour agir (aide directe ou don à une association), la Municipalité a opté pour la première, soit la mise en place d'un accompagnement nécessaire aux actions locales. Pour faire face à l'ampleur de la crise humanitaire qui se profile en Ukraine et aux populations déplacées, la Municipalité désire soutenir les Montains dans leurs actes de solidarité.

## Conclusion

La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis recommande à l'unanimité de l'accepter tel que proposé par la Municipalité. Elle apprécierait néanmoins avoir des retours réguliers sur l'état du solde financier du fonds solidaire.

Le Mont-sur-Lausanne, le 20 septembre 2022

	Prénom et nom	Signature
Le président :	Richard Nicole	
Le rapportrice :	Véronique Blanc	